



DEPARTEMENT DU TARN

VALENCE D'ALBIGEOIS

A – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
A.4 – DOCUMENTS RELATIFS A
L'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1	
Enquête Publique	Approuvée

Sommaire

1. DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE DESIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	2
2. ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE	3
3. TEXTE D'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE.....	4
4. CERTIFICAT D'AFFICHAGE DES AVIS.....	5
5. PARUTIONS DANS LES DEUX JOURNAUX 15 JOURS AVANT L'OUVERTURE	6
6. PARUTIONS DANS LES DEUX JOURNAUX DANS LES 8 PREMIERS JOURS DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....	7

1. DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE DESIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 24/06/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

Mme le Maire
Commune de Valence-d'Albigeois
Mairie
7 place du Coq
81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS

Dossier n° : E24000086 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la révision allégée n° 1 et la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Valence-d'Albigeois

Mme le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Evelyne MONTELS, demeurant 111 place de la mairie, AMARENS (81170) (tel : 06.15.92.88.81) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur François GAZELLE (tel : 06.07.84.21.58) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Mme le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Le Greffier

Martine SINGLARD

DECISION DU
24/06/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000086 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 24/06/2024

Vu enregistrée le 17/06/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Valence-d'Albigeois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision allégée n° 1 et la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Valence-d'Albigeois ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Evelyne MONTELS est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur François GAZELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

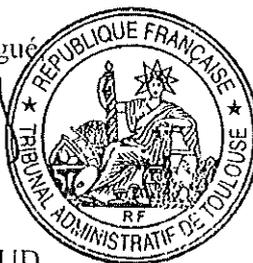
ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Valence-d'Albigeois, à Madame Evelyne MONTELS et à Monsieur François GAZELLE.

Fait à Toulouse, le 24/06/2024

Le magistrat délégué



Philippe GRIMAUD



2. ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le conseil municipal de Valence d'Albigeois, en sa séance du 14 septembre 2024, a délibéré et a adopté l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Valence d'Albigeois.

Le conseil municipal de Valence d'Albigeois, en sa séance du 14 septembre 2024, a délibéré et a adopté l'arrêté de mise à l'enquête publique de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Valence d'Albigeois.

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° A-2024-090 DU 28/08/2024

Portant ouverture d'une enquête publique

Pour la révision allégée N° 1 et la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

de la commune de VALENCE D'ALBIGEOIS

du 26 SEPTEMBRE 2024 au 25 OCTOBRE 2024 inclus

LE MAIRE DE VALENCE D'ALBIGEOIS

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et R123-9 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/07/2011 approuvant son plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30/05/2024 ayant tiré le bilan de concertation du projet de la révision allégée n°1

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30/05/2024 prescrivant la révision allégée N°1 et l'arrêté du 12/04/2024 prescrivant la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valence d'Albigeois

Vu l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de Toulouse en date du 24 juin 2024 désignant Madame Evelyne MONTELS en qualité de commissaire enquêteur chargée de procéder à l'enquête publique ayant pour objet la révision allégée N°1 et la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valence d'Albigeois.

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Après avoir consulté le commissaire enquêteur sur les modalités et l'organisation de l'enquête.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Objet de l'enquête.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de la révision allégée N° 1 et la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valence d'Albigeois ayant pour objectifs :

- Révision allégée N° 1

- Extension limitée de la zone U2 au lieu-dit « les pradelles »

- Modification N° 1

- La suppression du « pastillage » concernant les secteurs A1 :
 - Modification des pièces graphiques du règlement
 - Modification de l'article 2.4 des dispositions générales des pièces écrites du règlement
 - Modification des articles A2, A9 et A11 des pièces écrites du règlement
- L'identification de bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Modification des pièces graphiques du règlement
- Le reclassement en zone N de parcelles boisées
- La modification de l'article UX7 afin d'augmenter l'emprise au sol à 70%
- La création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) afin de permettre l'extension d'une entreprise de transports située au lieu-dit « Ginestous »
 - Modification des pièces écrites et graphiques du règlement

Cette enquête publique aura lieu du jeudi 26 septembre 2024 au vendredi 25 octobre 2024 inclus, soit sur une durée de 30 jours.

ARTICLE 2 : Autorité organisatrice de l'enquête et autorité responsable du projet.

La commune de Valence d'Albigeois est à la fois Organisatrice et Porteur du projet de révision allégée N°1 et la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 3 : Dates et durée de l'enquête.

La durée prévue de l'enquête est de 30 jours consécutifs, du jeudi 26 septembre 2024 à 9h au vendredi 25 octobre 2024 inclus à 17h30

ARTICLE 4 : Désignation du commissaire enquêteur.

Madame Evelyne MONTELS, retraitée de la fonction publique territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Toulouse n° E24000086/31 en date du 24 juin 2024.

ARTICLE 5 : Lieu et modalités de consultation du dossier d'enquête.

Format papier

Les pièces du dossier d'enquête, dont celles du PLU modifié et révisé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Valence d'Albigeois, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du jeudi 26 septembre 2024 au vendredi 25 octobre 2024 inclus de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi adresser leurs observations par courrier postal, à Mme le Commissaire enquêteur, Mairie, 7 place du coq 81340 Valence d'Albigeois.

Format numérique

Ces pièces pourront également être consultées sur le site internet de la mairie : www.valence-dalbigois.fr

Le public pourra également adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : mairie@valencedalbigois.fr

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie de Valence d'Albigeois situés 7, place du Coq, aux jours et heures d'ouverture au public, tel que mentionnés ci-avant.

ARTICLE 6 : Modalités de présentation des observations du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- Sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Valence d'Albigeois, aux heures d'ouverture ;
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairie@valencedalbigois.fr
- Par courrier postal adressé à la mairie de Valence d'Albigeois 7, Place du Coq 81340 à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, avec la mention « *Enquête publique sur le projet de la révision allégée N° 1 et la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme* »
- En rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences dont les modalités sont définies à l'article 7 ci-après.

Ne pourront être pris en considération que les courriers et courriels parvenus au plus tard le jour et heure de clôture de l'enquête publique soit le vendredi 25 octobre 2024 à 17h30.

Toutes informations complémentaires ou précisions sur les modifications envisagées pourront être sollicitées auprès de Mme DEYMIÉ Christine, responsable du projet pour la commune.

ARTICLE 7 : Permanences du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Valence d'Albigeois, 7, Place du Coq 81340, sans rendez-vous préalable les :

- Jeudi 26 septembre 2024 de 9h à 12h,
- Mardi 8 octobre 2024 de 14h30 à 17h30,
- Vendredi 25 octobre 2024 de 14h30 à 17h30.

ARTICLE 8 : Publicité de l'enquête.

Un avis d'enquête publique en caractères apparents sera publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Tarn.

L'avis au public sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci dans les lieux habituels prévus à cet effet à la mairie de Valence d'Albigeois 7, Place du Coq.

En outre dans les mêmes conditions de délai et de durée sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé, par les soins du porteur de projet, à l'affichage du même avis sur 3 lieux significatifs de la commune de Valence d'Albigeois. Ces affiches doivent être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 et être visibles depuis les voies publiques.

Il sera en outre, mis en ligne sur le site internet de la commune de Valence d'albigeois (<https://www.valence-dalbigois.fr>) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat du maire.

ARTICLE 9 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3 ci-dessus, le registre d'enquête sera comportant tous les documents annexés seront transmis au commissaire enquêteur et clos par lui.

A compter de la réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera à la mairie de Valence d'Albigeois, sous huit jours, son procès-verbal de synthèse. La mairie dispose ensuite de quinze jours pour y répondre.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou défavorables au projet de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme et sa révision simplifiée N° 1.

L'ensemble du dossier et du registre, accompagnés du rapport et des conclusions, seront transmis par le commissaire enquêteur à la mairie de Valence d'Albigeois dans un délai de trente jours à l'issue de l'enquête

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions à Monsieur le président du Tribunal administratif de Toulouse.

ARTICLE 10 : Rapport du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public

- Sur le site internet de la commune de Valence d'Albigeois : www.valence-dalbigois.fr
- Sur support papier, à la mairie où s'est déroulée l'enquête publique

La durée de cette mise à disposition sera d'une année pleine à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

ARTICLE 11 : Rapport du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal de la commune de Valence d'Albigeois pourra délibérer sur l'approbation du projet de révision allégée N° 1 et la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le

ID : 081-218103083-20240829-A_2024_090-AR

ARTICLE 12 : Exécution du présent arrêté

Le Commissaire Enquêteur et le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié et fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Valence d'Albigeois, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Une copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Albi,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse,
- Madame Evelyne MONTELS, Commissaire Enquêteur

Le Maire,
DEYMIÉ Christine

Pour le Maire
L'Adjoint
FRAYSSINET Emilie



3. TEXTE D'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(The following text is a mirrored bleed-through from the reverse side of the page and is intentionally obscured for clarity.)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VALENCE D'ALBIGOIS

Révision allégée N° 1 et modification N°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 28/08/2024, Mme le Maire de VALENCE D'ALBIGOIS, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de la révision allégée N° 1 et la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principaux objectifs sont :

- Révision allégée N° 1

- Extension limitée de la zone U2 au lieu-dit « les pradelles »

- Modification N° 1

- La suppression du « pastillage » concernant les secteurs A1 :
 - Modification des pièces graphiques du règlement
 - Modification de l'article 2.4 des dispositions générales des pièces écrites du règlement
 - Modification des articles A2, A9 et A11 des pièces écrites du règlement
- L'identification de bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Modification des pièces graphiques du règlement
- Le reclassement en zone N de parcelles boisées
- La modification de l'article UX7 afin d'augmenter l'emprise au sol à 70%
- La création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) afin de permettre l'extension d'une entreprise de transports située au lieu-dit « Ginestous »
 - Modification des pièces écrites et graphiques du règlement

L'enquête se déroulera à la mairie de Valence d'Albigeois, du jeudi 26 septembre 2024 au vendredi 25 octobre 2024.

Mme Evelyne MONTELS, retraité de la fonction publique territoriale, a été désignée par le Président du tribunal administratif de Toulouse comme commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie le jeudi 26 septembre 2024 de 9h à 12h, le mardi 8 octobre 2024 de 14h30 à 17h30 et le vendredi 25 octobre 2024 de 14h30 à 17h30.

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci ou sur le site internet de la commune.

Toutes informations complémentaires ou précisions peuvent être sollicitées auprès de Mme DEYMIÉ Christine, responsable du projet de modification du PLU.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la révision allégée N° 1 et la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier à Mme le commissaire-enquêteur, Mairie, 7 place du coq 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS, ou déposées sur le site internet de la commune ou envoyer par mail à mairie@valencedalbigeois.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, produits dans le délai d'un mois, pourront être consultés en mairie. La modification du PLU, prenant en compte les observations du public et les conclusions du Commissaire enquêteur, pourra alors faire l'objet d'une approbation par délibération du Conseil municipal.

4. CERTIFICAT D'AFFICHAGE DES AVIS

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE VALENCE D'ALBIGEOIS



ATTESTATION MESURE DE PUBLICITE
AFFICHAGE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Je soussigné(e), Christine DEYMIE

Maire de la commune de Valence d'Albigeois

Certifie que l'avis d'enquête publique relative à l'élaboration de la Révision allégée n°1 et de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

a été affiché à la mairie, route d'Albi, avenue de Réquista et avenue de Tanus

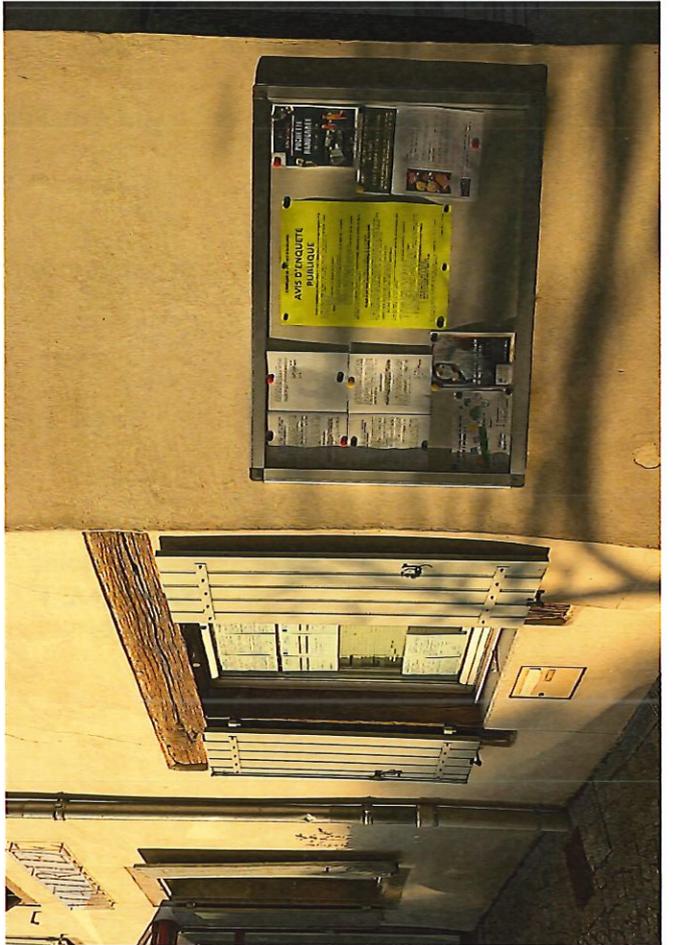
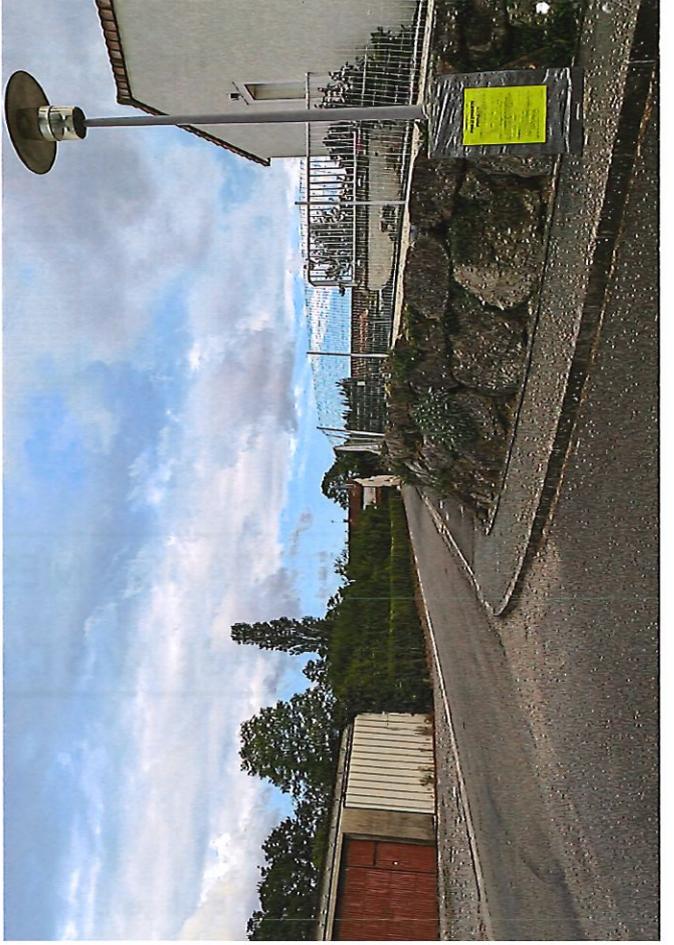
à compter du 7 septembre 2024

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Valence d'Albigeois, le 7 septembre 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint
FRAYSSINET
Emilie





5. PARUTIONS DANS LES DEUX JOURNAUX 15 JOURS AVANT L'OUVERTURE



LA DÉPÊCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

— Découvrez notre offre 100% numérique —

- ▶ L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile
- ▶ L'accès en illimité à tous les contenus de ladepeche.fr

Retrouvez nos offres d'abonnement sur ladepeche.fr

SOLUTION DES JEUX

Mots croisés N° 6221

SUDOKU FACILE

3	1	2	9	7	4	5	6	8
4	7	8	5	6	1	2	9	3
9	5	6	2	8	3	1	4	7
8	3	5	4	1	7	9	2	6
6	2	9	3	5	8	7	1	4
1	4	7	6	9	2	3	8	5
7	8	3	1	2	6	4	5	9
2	9	4	8	3	5	6	7	1
5	6	1	7	4	9	8	3	2

DIFFICILE

7	8	9	1	2	3	4	6	5
1	2	6	4	9	5	7	8	3
3	4	5	6	7	8	2	9	1
4	6	1	7	3	9	8	5	2
8	3	2	5	4	1	6	7	9
9	5	7	2	8	6	1	3	4
2	7	3	9	6	4	5	1	8
5	9	4	8	1	7	3	2	6
6	1	8	3	5	2	9	4	7

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

JE SUIS UN PARTICULIER

JE PASSE MA PETITE ANNONCE

LA DÉPÊCHE

Le Petit Bleu

REPUBLIQUE

MIDI OLYMPIQUE

La Villefrancois

La Gazette

en téléphonant au **04 30 00 70 00**

Les principaux objectifs sont :

- Révision allégée N° 1
- Extension limitée de la zone U1 au Bau-DR « les pradelles »
- Modification N° 1
- La suppression du « pastillage » concernant les secteurs A1 :
- Modification des pièces graphiques du règlement
- Modification de l'article 2.4 des dispositions générales des pièces écrites du règlement
- Modification des articles A4, A9 et Am des pièces écrites du règlement
- L'identification de bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L1511-10 du Code de l'Urbanisme
- Modification des pièces graphiques du règlement
- Le recasement en zone N de parcelles boisées
- La modification de l'article U12 afin d'augmenter l'emprise au sol à 70%
- La création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) afin de permettre l'extension d'une entreprise de transports située au Bau-DR « Ginezioux »
- Modification des pièces écrites et graphiques du règlement

L'enquête se déroulera à la mairie de Valence d'Albigois, du jeudi 25 septembre 2024 au vendredi 25 octobre 2024.

Mme Evelyne MONTELS, retraitée de la fonction publique territoriale, a été désignée par le Président du tribunal administratif de Toulouse comme commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie le jeudi 26 septembre 2024 de 14h à 18h, le mardi 1er octobre 2024 de 14h30 à 17h30 et le vendredi 25 octobre 2024 de 14h30 à 17h30.

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci ou sur le site internet de la commune.

Toutes informations complémentaires ou précisions peuvent être sollicitées auprès de Mme DEIMÉ Christine, responsable du projet de modification du PLU.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la révision allégée N° 1 et la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier à Mme le commissaire-enquêteur, Mairie, 7 place du 100 83400 VALENCE D'ALBIGOIS, ou déposées sur le site internet de la commune ou envoyer par mail à mairie@valencedalbigois.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, produits dans le délai d'un mois, pourront être consultés en mairie. La modification du PLU, prenant en compte les observations du public et les conclusions du Commissaire enquêteur, pourra alors faire l'objet d'une approbation par délibération du Conseil municipal.

LA DÉPÊCHE

Journal de la dévotion

GRUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI

Société Anonyme au capital de 137710 Euros

21 rue de la République - 31001 Toulouse

Tel : 05 42 31 33 00 - contact@ladepeche.com

Président du Conseil d'Administration : Jean-Michel FLEET

Directeur Général : Marie-Françoise MARCHAND RAJTEL

Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Noëlès SAILLET

Président du Comité de Direction : SAS SIKRÈTE POSTE DE PRESSE SUD OUEST

Membre : Henri ALIX - M. Alix - henri.alix@ladepeche.fr

Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>

Commissaires paritaires : 0325 C 97815 - I.S.S.N. - 0191-7941

Tirage du jeudi 5 septembre 2024

Nombre d'exemplaires : 98 934

Prix de vente de l'exemplaire (France métropolitaine) pour 52 exemplaires : 305,62 TTC au TVA à 21%

Journal imprimé sur le papier de LAZEX Copier-La Dépêche de la M-D

en 100% de papier recyclé PEFC / FSC / PCF / PEFC-COC-21-01-022

Chaque géographe du papier : 100% fibres recyclées issues de forêts d'origine contrôlée

Équipement : 100% recyclé en papier. 100% fibres recyclées issues de forêts d'origine contrôlée

et un 100% de papier issu de forêts d'origine contrôlée.

LA DÉPÊCHE le club.

L'abonnement au journal : des privilèges au quotidien !

www.abonnement.ladepeche.fr

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90K euros

Voyance -Rencontre

Contacts

VOYANCE

PROFESSEUR CABIR
Voyant Médium Guérisseur
Réalisez vos problèmes
Améliorez votre qualité de vie
Cura énergique - Réalité Guérisseur
06 74 11 57 19

PROFESSEUR TASSI
Voyant Médium Guérisseur
Résolvez vos problèmes
Améliorez votre qualité de vie
Cura énergique - Réalité Guérisseur
07 53 65 93 95

MONSIEUR DANIEL
Guérisseur
Cura énergique - Réalité Guérisseur
Améliorez votre qualité de vie
Cura énergique - Réalité Guérisseur
07 53 65 93 95

MR MADOU
Voyant - Médium
Cura énergique - Réalité Guérisseur
Améliorez votre qualité de vie
Cura énergique - Réalité Guérisseur
07 53 65 93 95

MAITRE TASSIMY
Avocat
Cura énergique - Réalité Guérisseur
Améliorez votre qualité de vie
Cura énergique - Réalité Guérisseur
07 44 18 84 85

MAITRE BAMBO
Avocat
Cura énergique - Réalité Guérisseur
Améliorez votre qualité de vie
Cura énergique - Réalité Guérisseur
07 63 28 59 95

Rencontres union

LES FILLES SEXY DU TÉLÉPHONE ROSE
Tribunaux et Divorce
05 61 07 69 69

06 14 59 17 90
Michèle séparée 49a
désirée, envie de m'amuser de temps en temps, reçois chez moi

Divorcée vivant seule
bons moments chez moi sans engagement
14 06.19.43.36.04

Artisans et routiers
joignables
au **05 36 36 65 23**
pour plan viril

Légales

AVIS PUBLICS

Avis administratif

Avis de vente immobilière
Logement situé à Castres



Appartement T1 Bis - 28 rue Thérion Périssé N°2888

Appartement de type T1 Bis, situé au rez de chaussée
Soumis au statut de copropriété, dans un immeuble, proche du centre-ville, divisé en 20 lots
Surface habitable 41m² - Classe énergétique (DPE) : E
Classe gaz à effet de serre (GES) : B

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Montant des charges de copropriété : 978 € / an
Montant de taxe foncière : 973 € / an

Prix de vente (hors frais notariés) : 41 000 €

Modalités de visites : les lundis matin à partir de 10h00 jusqu'à 12h

Date limite de remise des offres : 11 octobre 2024

Modalités de remise des offres :

- Réception par courrier à l'adresse suivante : 15 rue Amiral Galber 81100 CASTRES
- Ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : secretariat.direction@oph-castres.fr

Pour tout contact : par mail secretariat.direction@oph-castres.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE D'AGUEFONDE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE D'AGUEFONDE, M. Vincent CARL - Maire, 20 avenue de la mairie, 8300 AGUEFONDE, tel : 05 63 61 29 59. SIRET 218000230079

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Aménagement de la traversée de Saint Alby et création de circulations douces

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 83000 AGUEFONDE

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Voirie
Lieu d'exécution : 83000 AGUEFONDE

Lot N° 2 - Réseaux humides
Lieu d'exécution : 83000 AGUEFONDE

Lot N° 3 - Réseaux secs
Lieu d'exécution : 83000 AGUEFONDE

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Liste professionnelle et capacité technique :
- Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir RC
- Marché réservé : NON
- Réduction du nombre de candidats : Non
- La consultation comporte des tranches : Non
- Possibilité d'attribution sans négociation : OUI
- Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement) de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Renseignements d'ordre administratifs : <http://mp.maires83asso.fr>

Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : OUI

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 09 octobre 2024 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 03/09/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://mp.maires83asso.fr>

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

AVIS

TRANSFERT DE SÈGE

PERKY CROW, SAS au capital de 4 400,00 €, 3 BOULEVARD JEAN JAURES - 83300 LACAUEN. Présidente Cécile BOGART, demeurant au 98 RUE JOSEPH BECAL - 83500 GAILLACRES n°93 789 399 CASTRES. L'assemblée générale extraordinaire du 30/07/2024 a transféré le siège - établissement principal au 98 RUE JOSEPH BECAL - 83500 GAILLACRES. La société sera radiée du RCS de CASTRES et immatriculée au RCS d'ALBI.

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82

Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et de la communication du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et les fonds de commerce dans une base de données numérique centralisée ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,183 € HT pour chaque ligne ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evelyne, service Midi Légales, 05 62 11 37 37

Courriel : service.legales@ladepeche.fr

viaOccitanie
la chaîne avec un accent

TOULOUSE
MONTPELLIER
NÎMES
NARBONNE
CARRIAC
PERPIGNAN
CERTEPE
TARBES
MAGNIAC
MONTAUDO

TARN

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7376074401 - AA

Commune de VALENCE-D'ALBIGOIS

Révision allégée N°1 et modification N°1 du plan local d'urbanisme
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28 août 2024, Mme le Maire de Valence-d'Albigeois, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de la révision allégée N°1 et la modification N°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Les principaux objectifs sont :
- révision allégée N°1.
Extension limitée de la zone U2 au lieu-dit « les pradelles »
- Modification N°1.
La suppression du « pastillage » concernant les secteurs A1 :
- modification des pièces graphiques du règlement ;
- modification de l'article 2.4 des dispositions générales des pièces écrites du règlement ;
- modification des articles A2, A9 et A11 des pièces écrites du règlement.

L'identification de bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme.
- Modification des pièces graphiques du règlement.

Le reclassement en zone N de parcelles boisées.
La modification de l'article UX7 afin d'augmenter l'emprise au sol à 70 %.
La création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) afin de permettre l'extension d'une entreprise de transports située au lieu-dit « Ginestous ».

- Modification des pièces écrites et graphiques du règlement.
L'enquête se déroulera à la mairie de Valence-d'Albigeois, du jeudi 26 septembre 2024 au vendredi 25 octobre 2024.

Mme Evelynne MONTELS, retraité de la fonction publique territoriale, a été désignée par le président du Tribunal administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie le jeudi 28 septembre 2024 de 9h00 à 12h00, le mardi 8 octobre 2024 de 14h30 à 17h30 et le vendredi 25 octobre 2024 de 14h30 à 17h30.

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci ou sur le site internet de la commune.

Toutes informations complémentaires ou précisions peuvent être sollicitées auprès de Mme DEYMIE Christine, responsable du projet de modification du PLU.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la révision allégée N°1 et la modification N°1 du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le Registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier à Mme le Commissaire enquêteur, mairie, 7, place du Coq, 81340 Valence-d'Albi-

geois, ou déposées sur le site internet de la commune ou envoyer par mail à mairie@valencedalbigeois.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, produits dans le délai d'un mois, pourront être consultés en mairie. La modification du PLU, prenant en compte les observations du public et les conclusions du commissaire enquêteur, pourra alors faire l'objet d'une approbation par délibération du Conseil municipal.

Vie de sociétés

7376033101 - VS



Notaire

SCP Pierre GINOU LHAC et Céline MAUREL

Notaires associés
110, avenue de Toulouse
81600 RABASTENS

DÉMISSION COGÉRANT TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale du 5 juillet 2024, les associés de la société dénommée SCI LES FLOTS JOLIS, ayant son siège social à Lugan, lieu-dit En Bânon, au capital de 1 000 euros, identifiée sous le numéro SIREN 793 795 105 RCS Castres, ont pris les décisions suivantes :
- accepter la démission de Mme FLORET Françoise de son poste de gérante,
- de transférer le siège social de la société de l'adresse sus-indiquée à celle suivante : 8AJAMONT 47480 61, chemin des Trois Voleurs.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

7375745401 - VS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'AGE du 12/07/24, de la société CSS GROUPE, SAS au capital de 10 000 euros, siège social : 271, ch de Taurines, 81600 Técou.

Il a été décidé de transformer la SAS en SARL à compter du jour de ladite AGE. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

A été nommé gérant : Christophe JOUSSEME et Erôme JOUSSEME demeurant ensemble à Técou (81600) 271 ch, de Taurines.

Le dépôt légal sera effectué au GTC de Albi.
Pour avis.

7375524301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 août 2024, à Valence-d'Albigeois.

Dénomination : BREGAS DROUET.
Forme : société à responsabilité limitée.

Siège social : 11, Grand-Rue, 81340 Valence-d'Albigeois.

Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, traiteur, salons de thé, la fabrication et la vente de produits salés et sucrés, la vente de produits d'épicerie, de confiserie, de boissons à emporter et de tous produits accessoires à usage d'alimentation humaine.

Durée de la société : 50 années(s).

Capital social fixe : 10000 euros.

Gérant : Monsieur Nicolas DROUET, demeurant 18, rue de la Scierie, 81400 Carmaux.

Gérant : Monsieur Cahin BREGAS, demeurant 11, rue Gambetta, 81400 St-Benoit-de-Carmaux.

La société sera immatriculée au RCS d'Albi.

Pour avis.

7376090101 - VS

AVIS DE DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 août 2024, l'associé unique de :

La société dénommée SOLITAIRE VIN, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Château de Frausselles, 138, route de Tarabette 81170 Frausselles, immatriculée au RCS d'Albi et identifiée sous le numéro SIREN 928 446 467.

A décidé de dissoudre par anticipation volontairement ladite société à compter du 8 août 2024, et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'actif, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation :
Mme Susanne KLIMEK demeurant à Munich (Allemagne) Ottostrasse 11.

La correspondance et tous actes et documents les concernant doivent être adressés et notifiés au siège social qui reste fixé à Frausselles (81170) Château de Frausselles, 138, route de Tarabette.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'Albi.

Pour avis, Le Liquidateur.

7376077801 - VS

AVIS DE DÉMISSION D'UN GÉRANT SUITE À DÉCÈS

Aux termes de l'assemblée générale des associés du 28 juillet 2024,

Les associés de la société dénommée LOKSAND, société civile immobilière au capital de 210 350 euros, dont le siège est à Poybegon (81390), 2, passage des Gravels, immatriculée sous le numéro 888 080 553 au Registre du commerce et des sociétés de Castres,

ont donné leur consentement à la démission des fonctions de cogérant de M. Bernard ESTIVALS par suite de son décès intervenu le 8 juin 2023, à compter de cette date.

Les modifications statutaires seront réalisées par l'intermédiaire du guichet unique au Greffe du Tribunal de commerce de Castres.

Pour avis Le Notaire.

Vie de sociétés

7375517201 - VS

WESTFOR

SAS au capital de 7 622,45 euros

Siège social :

14, avenue de l'Europe

81600 GAILLAC

RCS Albi 387 450 562

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

L'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2024 a décidé à compter du 15 juillet 2024 de nommer en qualité de président GROUPE PASTORELLO HOLDING, SARL au capital de 1 100 000 euros, ayant son siège social 4, chemin de Goubard, 31270 Villeneuve-Tolosane, immatriculée sous le n° 510227 804 au RCS Toulouse en remplacement de M. BAURENS Frédéric, Herbert, pour cause de démission.
Modification au RCS d'Albi.
Groupe PASTORELLO HOLDING.

7375574701 - VS

MENSOURCING

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 50 000 euros

Ayant son siège :

Carrefour du Rhin et Danube

Avenue Charles-de-Gaulle

81300 GRAULHET

RCS Castres 799 158 324

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés ont, le 1er août 2024, approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Thierry MENAGER, domicilié 3, lieu-dit En Salignier, 81390 Saint-Gauzens, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Castres.

Le Liquidateur.

737623001 - VS

RIVEROC

SARL

Au capital de 3 000 euros

Siège social :

5800, route de Villeneuve-sur-Tarn

81430 AMBIALET

RCS d'Albi n°505 084 095

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme MAHMOODIAN KLASHTARI Léa de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 juin 2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Albi.

7376123501 - VS

MADAME MONSIEUR

SAS au capital de 1 200 euros

Siège social : 19, rue Eugène-Léris

81100 CASTRES

89048892 RCS de Castres

DISSOLUTION

Par AGE du 29 août 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 29 août 2024.

Mme TEISSIER Maud, 17, rue d'Auque, 81100 Castres a été nommée liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention au RCS de Castres.

7375965501 - VS

SELARL LA CLÉ DES CHAMPS

Au capital social

de 1 353 665,32 euros

Siège social :

« Château de Labastidié »

81150 FLORENTIN

N° RCS Albi

380 318 113 - 1991 D 00014

CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 1er juillet 2024, il a été décidé de réduire le capital social à la suite d'un rachat de parts sociales puis d'augmenter le capital social par élévation de la valeur nominale.

Cela entraîne les modifications suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 1 353 665,32 euros.
Nouvelle mention :
Capital social : 1 324 282,18 euros.

7371986101 - VS

SAS GF BATI +

SAS

au capital de 500 euros

Siège social : 13, rue des Jardiniers

81200 AUSSILLON

RCS de Castres 810 857 425

NON DISSOLUTION

Réunie conformément aux dispositions l'article 68 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire du 3 Janvier 2023 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, le Gérant.

7375593901 - VS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de la DAU du 15/01/24 de la société SOUYRIS JULIEN, SASU au capital de 4000 euros, siège social : chemin de St-Antoine, 81160 St-Juéry, 81439712 RCS Albi.

Il a été décidé de transformer la SASU en SARLU à compter du jour de ladite DAU. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. A été nommé gérant : Julien SOUYRIS demeurant 6, rue de Bougainvilliers, 81150 Marsac-sur-Tarn.

Le dépôt légal sera effectué au GTC d'Albi.
Pour avis.

7376276901 - VS

BMS TRANSPORTS

SASU au capital de 1 800 euros

Siège Social : 31, rue Roger-Navarro

81600 GAILLAC

984 213 355 RCS d'Albi.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'associé unique, en date du 1er septembre 2024, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1er septembre 2024.

M. BEN MANAA SAID, 31, rue Roger-Navarro, 81600 Gaillac, a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention au RCS d'Albi.

6. PARUTIONS DANS LES DEUX JOURNAUX DANS LES 8 PREMIERS JOURS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La Dépêche du Midi, journal hebdomadaire à publier les annonces légales et judiciaires par écrité pré-... Conformément à l'article 10 de la loi n° 2014-344 du 13 mars 2014 relative à la transparence de la vie publique...



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS DE CONSTRUIRE

relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Guitrans-Allabarde par la SASU URBIA 280

Par arrêté préfectoral du 14 août 2024, une enquête publique de 33 jours est ouverte, du lundi 23 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 25 octobre 2024 à 17h00, sur le territoire de la commune de Guitrans-Allabarde (81)...

Le tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Jean-Claude BARTHÈS pour conduire l'enquête publique relative à la demande soumise en qualité de commissaire enquêteur et M. François GAZDIE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Afin de recevoir les observations écrites et orales du public, le commissaire enquêteur tiendra des permanences dans les locaux de la mairie de Guitrans-Allabarde aux dates suivantes :

- Lundi 23 septembre 2024 09h00 - 12h00
- vendredi 19 octobre 2024 14h00 - 17h00
- vendredi 25 octobre 2024 14h00 - 17h00

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, un résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : www.tarn.gouv.fr

Le dossier est également déposé dans les locaux de la mairie de Guitrans-Allabarde où, pendant la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées par voie électronique à l'adresse : pref@urbia.guitrans@tarn.gouv.fr

ou adressées par voie postale au siège de l'enquête : mairie de Guitrans-Allabarde, à l'attention du commissaire enquêteur, enquête publique SASU URBIA 280, 33 avenue de Coagne, 81000 Guitrans-Allabarde.

Toute information sur le dossier soumis à enquête peut être obtenue auprès de la société SASU URBIA 280 représentée par M. Jean-François (tél. : 05 63 64 46 44) - pref@urbia.guitrans@tarn.gouv.fr ou de la préfecture du Tarn - secrétariat général aux affaires départementales - bureaux de l'annuaire national et des affaires foncières où le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à partir de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions de la commission enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Guitrans-Allabarde et à la préfecture du Tarn - secrétariat général aux affaires départementales - 81000 Agutès Cedex 9, ainsi que sur le site internet : www.tarn.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le préfet du Tarn statuera par arrêté sur la demande, en accordant ou en refusant le permis de construire objet de la demande déposée par la société SASU URBIA 280 pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Guitrans-Allabarde.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Dans le cadre de l'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel DN 200 Vitrières - ABEI dénommée « projet REVA 1 » il est procédé, pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du vendredi 11 octobre 2024 à 9 heures au mardi 15 novembre 2024 à 17h00, à une enquête publique unique portant sur l'autorisation de construire et d'exploiter la déclaration d'intérêt public de l'opération, l'enquête parallèle en vue de l'institution des servitudes fortes et faibles et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Batus (81), Batus-Saint-Pierre (81) et Saint-Sulpice-la-Pointe (81).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du responsable du projet, Société Torgy, M. Jérôme SAINT MACARY, 40 avenue de la Terrasse, CS 20522, 81000 Pail Cedex (tél. 05 69 19 34 00) reva-com@mairie-torgy.fr

L'enquête publique est ouverte dans les mairies des communes suivantes :

- département de la Haute-Garonne : Batus, Batus-Saint-Pierre, Gèbel, Marjolène, Montastruc-Correns, Pail, Pailhac, Roquefort et Vitrières
- département du Tarn : ABEI, Batus, Castelnau, Cognac-de-Mines, Carlat, Castelnaud-de-Lévis, Couffoulenc, Florentin, Goussan, Lagorce, Le Sequoier, Loupjac, Lugan, Marssac-Saint-Taurin, Marlyas, Paillet, Peyrol, Ruffiac, Saint-Julien-Les-Bains, Saint-Sulpice-la-Pointe, Séoul et Tessac.

La mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe est désignée comme siège de l'enquête. Le préfet du Tarn est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique unique et d'en centraliser les résultats.

La présidence du tribunal administratif de Toulouse a constitué une commission d'enquête composée de M. Christian BARTHÉLEMY en qualité de président, M. François PAULIER et M. Patrice BASTIE en qualité de membres titulaires et M. Daniel ASTUC en qualité de membre suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public peut consulter le dossier d'enquête : - sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies suivantes :

- département de la Haute-Garonne : Batus, Batus-Saint-Pierre
- département du Tarn : ABEI, Batus, Goussan, Saint-Sulpice-la-Pointe

Un résumé non technique sur support papier du projet ainsi que la notice de présentation sont disponibles dans les autres mairies concernées par l'enquête.

- Sur un poste informatique à la mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur les sites internet suivants pour toute la durée de l'enquête :
- site internet des services de l'état dans la Haute-Garonne : www.haute-garonne.gouv.fr/les-services-et, en consultant l'entête « Projet REVA (reconstruction Vitrières-ABEI) » ;
- site internet des services de l'état dans le Tarn : www.tarn.gouv.fr ;
- site internet de la mairie de Coagne : https://www.coagne.fr/infos/actualites/actualites-2024.html
- Sur un registre numérique accessible à l'adresse : https://www.registre-demarches.fr/fr/81

De plus, il peut être effectué communication du dossier d'enquête (à la fin du délai de demande) auprès de la préfecture du Tarn - secrétariat général aux affaires départementales - bureaux de l'annuaire national et des affaires foncières - Place de la Préfecture - 81000 Agutès Cedex (05)

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les mairies de Batus, Batus-Saint-Pierre, ABEI, Batus, Goussan et Saint-Sulpice-la-Pointe, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par correspondance postale adressée à l'attention du président de la commission d'enquête à la mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe, siège de l'enquête publique unique ;
- sur le registre d'observations mis à disposition sur les sites internet des services de l'état dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr) ;
- ou par courriel à l'adresse suivante : env@urbia.gouv.fr

Toutes les observations, quel que soit leur mode de transmission, seront visibles sur le site mentionné.

Par ailleurs, les observations et propositions écrites et orales peuvent aussi être présentées à un ou plusieurs membres de la commission d'enquête et à assurer des permanences aux lieux, jours et horaires suivants :

- Mairie Saint-Sulpice-la-Pointe : (Espace Auguste Milès, 406 rue du Capitaine Beaumont 81000 Saint-Sulpice-la-Pointe) vendredi 11 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
Mairie ABEI, samedi 19 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
Mairie Batus, mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00
Mairie Goussan, samedi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00
Mairie Batus, mardi 14 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
Mairie Saint-Sulpice-la-Pointe (Espace Auguste Milès, 406 rue du Capitaine Beaumont 81000 Saint-Sulpice-la-Pointe), mardi 14 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions sont tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et commentables à la fin de la période en fin de la demande pendant toute la durée de l'enquête publique unique.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique, à la préfecture de Haute-Garonne, à la préfecture du Tarn, dans les mairies concernées ainsi que sur les sites internet des services de l'état dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr).

Au terme de la procédure, relève de la compétence conjointe du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et du préfet du Tarn :

- la prise de l'avis interdépartemental d'autorisation de construire et d'exploiter la canalisation de transport de gaz naturel DN 200 Vitrières - ABEI ;
- la prise de l'avis interdépartemental portant déclaration d'intérêt public des travaux, en portant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Batus (81), Batus-Saint-Pierre (81) et Saint-Sulpice-la-Pointe (81) ;
- les deux derniers actes pourront faire l'objet d'une décision unique (article R5519-1 du code de l'urbanisme).

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ABEL du 08/09/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : IIR COIFFURE BIATATOO
Siège social : 125 avenue Gambetta, 81000 ABEL
Objet social : la réalisation de prestations de coiffure mèche, d'hair spa et d'esthétique ; l'acte de coiffure ; l'acte de manucure ; l'acte de pédicure ; l'acte de maquillage permanent et semi permanent ; la vente de produits de beauté et tous produits dérivés ; la location de poste à des coiffeurs, tatoueurs indépendants.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Dimitri CLARICIA et Madame Fyma CLARICIA domiciliés 28 avenue Germain Lec, 81000 SAINT-JULIEN
Immatriation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés ABEL.
Pour tous la Gérance.

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90K euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE MONTDRAGON

MARCHÉ DE TRAVAUX
Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE MONTDRAGON, M. Gilbert VERHES - Mairie, 1 Place des Ecoles, 81000 MONTDRAGON, Tél : 05 63 41 00 21, mél : mairie.montdragon@wanadoo.fr, SIRET 210300200016
Groupement de communes : Non

L'avis implique un marché public
Objet : Dessiner en eseur usées du lotissement du Clos du Cèdre
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Route de Marty, 81000 MONTDRAGON
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Référence professionnelle et capacité technique ; Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ; Cf. RC

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des branches : Non
Possibilité d'attributions sans négociation : Oui
Vente obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'intention ou document descriptif)

Renseignements d'ordre administratifs : http://mmap.montdragon.fr
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 16 octobre 2024 à 10h00 au plus tard.
Envoi à la publication le 12/09/2024

Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur http://mmap.montdragon.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE PAMPELONNE

MARCHÉ DE TRAVAUX
Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE PAMPELONNE, M. Guy MALAHERRE - Mairie, 1 Avenue de Thulé, 81000 PAMPELONNE, Tél : 05 63 76 31 03, mél : mairie.pampelonne@wanadoo.fr, SIRET 210300200011
Groupement de communes : Non

L'avis implique un marché public
Objet : Construction d'un bâtiment accueillant des activités sportives
Référence acheteur : 2024-03-07
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Lieu-dit Grossoles, 81000 PAMPELONNE

Durée au plus : Non
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - VED - Investissements
Lieu d'exécution : Lieu-dit Grossoles - 81000 PAMPELONNE
Lot N° 2 - Grosœuvre - charpente métallique - couverture - électricité - enduits - carrelage - peintures
Lieu d'exécution : Lieu-dit Grossoles - 81000 PAMPELONNE
Lot N° 3 - Menuiseries extérieures - menuiserie
Lieu d'exécution : Lieu-dit Grossoles - 81000 PAMPELONNE
Lot N° 4 - Plâtrerie - marbrerie intérieure - (peinture) - nettoyage
Lieu d'exécution : Lieu-dit Grossoles - 81000 PAMPELONNE
Lot N° 5 - Électricité - chaufferie - (plomberie)
Lieu d'exécution : Lieu-dit Grossoles - 81000 PAMPELONNE
Lot N° 6 - Ventilation - plomberie - sanitaire
Lieu d'exécution : Lieu-dit Grossoles - 81000 PAMPELONNE

Les variantes sont exigées : Oui
Conditions de participation
Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Aptitude à exécuter l'activité métallique - couverture - électricité - enduits - carrelage - peintures
Capacité économique et financière ; Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ; Cf. RC

Référence professionnelle et capacité technique ; Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ; Cf. RC

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des branches : Non
Possibilité d'attributions sans négociation : Oui
Vente obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'intention ou document descriptif)

Renseignements d'ordre administratifs : uniquement via profil acheteur
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 14 novembre 2024 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le 12/09/2024

Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur https://www.marchés-publics.fr/

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE D'AGUTÈS

MARCHÉ DE TRAVAUX
Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE D'AGUTÈS, M. François CECZALO - Mairie, le village, 81000 AGUTÈS, Tél : 05 63 75 21 03, mél : aguts.mairie@wanadoo.fr, SIRET 210300200016
Groupement de communes : Non

L'avis implique un marché public
Objet : Construction de 3 logements pour la commune d'Agutès
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - Voirie et réseaux divers
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 2 - Gros Œuvre
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 3 - Charpente / Couverture
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 4 - Menuiseries extérieures
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 5 - Plâtrerie / isolation / Façades pleines
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 6 - Menuiseries intérieures
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 7 - C.V.P
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 8 - Plomberie / C.F.O / C.F.A
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 9 - Réêtements divers
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS
Lot N° 10 - Peinture / Nettoyage / Sols sculpés
Lieu d'exécution : Rue d'En Pailhou, 81000 AGUTÈS

Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Référence professionnelle et capacité technique ; Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ; Cf. RC

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des branches : Non
Possibilité d'attributions sans négociation : Oui
Vente obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'intention ou document descriptif)

Renseignements d'ordre administratifs : http://mmap.montdragon.fr
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 18 octobre 2024 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le 12/09/2024

Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur http://mmap.montdragon.fr

LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN
Découvrez notre offre 100% numérique
Le journal dès 5h du matin sur web et mobile
Accès en illimité à tous les contenus de ladepêche.fr
Retrouvez nos offres d'abonnement sur ladepêche.fr

TARN

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7376074601 - AA

Commune de VALENCE D'ALBIGEOIS

Révision alléguée n° 1 et modification n°1 du plan local d'urbanisme AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 2ÈME AVIS

Par arrêté du 28 août 2024, Madame la Maire de Valence d'Albigeois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision alléguée n°1 et la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- Les principaux objectifs sont :
 - Révision alléguée n° 1
 - Extension limitée de la zone U2 au lieu-dit "Les Pradelles"
 - Modification n° 1
 - La suppression du "pastillage" concernant les secteurs A1 :
 - Modification des pièces graphiques du règlement
 - Modification de l'article 2.4 des dispositions générales des pièces écrites du règlement
 - Modification des articles A2, A9 et A11 des pièces écrites du règlement
 - L'identification de bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Modification des pièces graphiques du règlement
 - Le reclassement en zone N de parcelles boisées
 - La modification de l'article UX7 afin d'augmenter l'emprise au sol à 70%
 - La création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) afin de permettre l'extension d'une entreprise de transports située au lieu-dit "Giestous"
 - Modification des pièces écrites et graphiques du règlement
- L'enquête se déroulera à la mairie de Valence d'Albigeois, du jeudi 26 septembre 2024 au vendredi 25 octobre 2024.
- Mme Evelynne MONTELS, retraitée de la fonction publique territoriale, a été désignée par le Président du tribunal administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie :
- le jeudi 26 septembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
 - le mardi 8 octobre 2024 de 14 h 30 à 17 h 30 et
 - le vendredi 25 octobre 2024 de 14 h 30 à 17 h 30.
- Les pièces du dossier d'enquête seront consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci ou sur le site internet de la commune.
- Toutes informations complémentaires ou précisions peuvent être sollicitées auprès de Mme DEYMIÉ Christina, responsable du projet de modification du PLU.
- Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la révision alléguée n° 1 et la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par courrier à Mme le

commissaire enquêteur, Mairie, 7, place du Coq, 81340 Valence d'Albigeois, ou déposées sur le site internet de la commune ou envoyer par mail à mairie@valencedalbigois.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, produits dans le délai d'un mois, pourront être consultés en mairie. La modification du PLU, prenant en compte les observations du public et les conclusions du commissaire enquêteur, pourra alors faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Vie de sociétés

7378165101 - VS

WEISHARDT HOLDING

SA au capital de 27 000 620,46 euros
Siège social :
Rue Maurice Weishardt
81300 GRAULHET
RCS Castres 352 411 680

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par décision du président du 16 juin 2024, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 27 000 620,46 à 27 046 160,46 euros à compter du 16 juin 2024. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

En date du 1er janvier 2024, est intervenue la fusion-absorption des sociétés EURAZEO INVESTMENT MANAGER par EURAZEO MID CAP désormais dénommée EURAZEO GLOBAL INVESTOR (EGI). La personne physique désignée en tant que représentant permanent au conseil d'Administration de la société WEISHARDT HOLDING est Valérie DUCOURTY.

Modification au RCS de Castres.

7378375201 - VS

VERMUGHEN SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 28 rue Gargarides
81170 CORDES-SUR-CIEL
804 223 535 RCS Albi

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2024, le président a pris acte de la démission de Mme Gabrielle TOBIAS-LEVACHER de ses fonctions de directrice générale et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le capital a également réduit de 500 euros pour être ramené de 1 000 euros à 500 euros par rachat et annulation de 50 actions sous condition d'absence de toute opposition dans un délai d'un mois.

Modification sera faite au RCS d'Albi.
Pour avis,
Le Président.

Vie de sociétés

7376938001 - VS

SAS LCA ENVIRONNEMENT

Forme : SAS
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 407, chemin de Bégot
81150 LABASTIDE-DE-LÉVIS
912 406 881 RCS d'Albi

OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1 août 2024, l'associé unique a décidé à compter du 1 août 2024 d'étendre l'objet social aux activités de : prestations de services et conseils, le développement et la commercialisation ; de projets en lien avec les énergies renouvelables et solaire et dans la mise en place systèmes de productions d'énergies renouvelables et solaire, auprès des particuliers et des professionnels.
Mention sera portée au RCS d'Albi.

7378312001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 18 septembre 2024, il a été constitué une SARL.
Dénomination : LE LOCAL
Siège social : 5, rue du poids public
81440 Vèné

Capital : 5 000 euros.
Objet social : - restauration rapide ou traditionnelle, préparation et vente de poissons et de fruits de mer (coquillages, crustacés...) et de boissons alcoolisées ou non, à consommer sur place, à livrer ou à emporter, traiteur ; - le commerce de poissons, traiteur et écailler ; - la prise de tous intérêts et participations dans tous groupements, sociétés, entreprises et affaires français ou étrangers, créés ou à créer, sous quelque forme que ce soit et, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou artisanal ou établissements ; - la gestion, la direction et la détention directes ou indirectes de ces intérêts et participations.
Durée : 99 ans.

Géants : M. CARAYOL Stéphane Régis Denis 1427, chemin de Pedoul 81440 Vèné et Mlle DURAND Claire Diane Marie 4, impasse Le Moulin 81440 Vèné.
Immatriculation au RCS de Castres.

7377975601 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Philippe MATHIEU, notaire associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée "VMBO Notaires" notaires associés, société d'exercice libéral à responsabilité limitée titulaire d'offices notariaux, titulaire d'un officier notarial à Frouzins (Haute-Garonne), 11, avenue de Toulouse ;
Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe MATHIEU, notaire à Frouzins (Haute-Garonne), les 13 et 17 septembre 2024 de la société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : FLY.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège : 672, route du Village Vieux, 81500 Villeneuve-lès-Lavaur.

Durée : 99 ans.
Objet : la société a pour objet, en France et à l'étranger : l'activité de société financière en général et notamment l'acquisition, la souscription, l'échange par voie de fusion ou autrement, la propriété, la gestion, et éventuellement la cession de tous types de participations, actions, parts sociales, obligations ou tous autres types de valeurs mobilières, dans des sociétés civiles ou commerciales, exerçant dans tous domaines d'activités. Toutes activités normalement exercées par les sociétés holding, et notamment, sans que cette liste puisse être considérée comme limitative ou exhaustive : toutes prestations de services de gestion de trésorerie ; Toutes prestations de services, tant administratives, juridiques, comptables que financières, commerciales, techniques, informatiques ou autres ; toutes opérations de conseils et d'études dans le domaine administratif, économique, immobilier, ou financier. L'activité d'acquisition et location immobilière.

Capital social : fixé à 50 000 euros divisé en 5 000 actions de 10 euros chacune, de même catégorie.
Présidente : la SARL HOTELS INVEST SPORT dont le siège social est situé 672, route du Village Vieux, 81500 Villeneuve-lès-Lavaur, elle-même représentée par son gérant, M. Jean Louis ZEVACO.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Castres.
Pour avis et mention,
M. Philippe MATHIEU.

7376960701 - VS

MAM

Société civile immobilière
Au capital social de 1 000 euros
Siège social :
86, chemin de la Garrigüe
81440 LAUTREC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing-privé en date du 6 septembre 2024, il a été constituée une Société civile immobilière :

Dénomination : MAM.
Siège social : 86, chemin de la Garrigüe, 81440 Lautrec.

Objet social :

- L'acquisition de tous immeubles et de tous terrains.

- L'administration et l'exploitation, par location ou par d'autres moyens de droit des biens sus-désignés.

- L'entretien et éventuellement, l'aménagement de ces biens, et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, à la condition que ces opérations ne modifient pas le caractère essentiellement civil de la société.

Durée : 99 années.

Capital social : 1 000 euros.

Apports en numéraire : 1 000 euros.

Gérance : Mme Pauline VARO, née le 2 mai 1983 à Perpignan (66), de nationalité française, domiciliée 86, chemin de la Garrigüe, 81440 Lautrec, pacscée.

Cession de parts : toutes cessions de parts sociales, même en cas de succession, à titre onéreux ou gratuit, même entre associés doit recevoir au préalable l'agrément de la majorité des associés.
Immatriculation au RCS de Castres.

Vos
annonces
légales
en plus
simple

MEDIALEX
medialex.fr

La centrale des marchés

Par MEDIALEX

france
marchés
.com

Trouvez gratuitement
le bon marché public près de chez vous !

lacentraledesmarchés.com

FAITS DIVERS

Tags, injures, croix gammées... : une mairie et des habitants visés près de Toulouse

Tags injurieux et croix gammées à l'envers ont été tracés sur la mairie et sur un véhicule de la police municipale de Gragnague.

Triste découverte matinale pour les employés et habitants de la mairie de Gragnague (Haute-Garonne), commune de 1 800 habitants située au nord-est de Toulouse. Dans la nuit de mardi 17 à mercredi 18 septembre, une ou plusieurs mains vengeresses ont tracé tags injurieux et ersatz de symboles nazis sur divers supports. Dont la maison commune.

«Aucun message politique»

«Cela ressemble davantage à des agissements de gamins qu'à des messages politiques ou antisémites», relativise, auprès d'Actu Toulouse, une source du groupement de gendarmerie d'Occitanie. Les murs de la mairie, donc, «plusieurs autres murs» et «des voitures», dont l'une au moins appartient à la police municipale. À proximité de Gragnague, le chantier de l'autoroute A69 (Castres-Toulouse) déchaîne actuellement les passions. Mais là encore, notre source estime que ces tags n'ont «aucun lien avec l'actualité locale du moment».

Des croix gammées tracées... à l'envers

Reste que des croix gammées ont été tracées. «À l'envers», précise notre source. «Le contenu des messages était plutôt du



Insultes et croix gammées ont été notamment taguées sur la façade de la mairie et un véhicule de la police municipale.

genre fuck tout.» «La mairie et la police municipale sont particulièrement visées, mais l'église a également été touchée. Une enquête a été ouverte pour dégradations», confirme le parquet de Toulouse à Actu Toulouse.

«Je suis dégoûté», soupire le maire de Gragnague, Daniel Calas (PS), à l'heure de regarder les dégâts, mercredi 18 septembre, dans les rues de Gragnague. «Cela instaure un climat d'insécurité, mais aussi de défiance envers les collectivités, car nos administrés se demandent comment des jeunes de nos jours peuvent faire ça impunément.»

Des jeunes qui «mettent le bazar» ?

Le clou de ce triste spectacle : des croix gammées dessinées (à l'envers) sur un bâtiment à côté

de la boulangerie. D'après Daniel Calas, c'est à coup sûr l'œuvre d'un «groupuscule de jeunes du coin, des mineurs, mais aussi des majeurs, qui mettent le bazar» au village depuis de longs mois.

Après s'être fait remarquer à maintes reprises pour des nuisances sonores, ils s'en seraient, cette fois, pris à des particuliers dans l'école, et ont également menacé une dame qui voulait porter plainte après qu'ils ont blessé son chien...», détaille Daniel Calas.

«Ils ont déjà cassé la carrosserie d'un camion, mis le feu aux boîtes aux lettres, sont entrés par effraction à plusieurs reprises dans l'école, et ont également menacé une dame qui voulait porter plainte après qu'ils ont blessé son chien...», détaille Daniel Calas.

Pour Daniel Calas, c'est l'affaire de trop, dans ce climat qui pourrait la vie des habitants. Ces dégradations ont aussi un coût, puisque chez les particuliers, «les assurances ne prennent pas en charge les tags». Et certains sont pressés d'effacer les stigmates de cet épisode. Au total, selon nos informations, une dizaine de séries de tags ont été relevés.

La communauté de brigades de Balma a été chargée de l'enquête pour identifier les auteurs de ces dégradations.

© Laurent Derne avec Guillaume Laurens

En bref

OCCITANIE

Assises régionales de l'agritourisme

Les 3^{es} Assises Régionales de l'Agrotourisme de la Région Occitanie se tiendront le jeudi 10 octobre 2024 de 9h30 à 16h30 au Centre Universitaire de l'Ariège, à Foix, en partenariat avec l'ISTHIA, avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et Accueil Paysan Occitanie. Ces assises marquent la volonté de Mélanie Tisné-Versailles, conseillère régionale déléguée à l'agrotourisme et à la solidarité alimentaire, avec la présidente de Région Carole Delga d'aider les agriculteurs à répondre à l'urgence d'augmenter le revenu agricole et d'améliorer leurs conditions de travail. Au programme : des tables rondes, des stands pour orienter les agriculteurs dans leur projet agrotouristique, la présentation de la plateforme régionale et les résultats de l'Observatoire du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs. Ces assises sont ouvertes à tous les acteurs de l'agrotourisme. Date de limite des inscriptions fixée au 8 octobre sur www.laregion.fr.

TOULOUSE

Exposition au Muséum

L'exposition «Géants» sera visible du 8 octobre 2024 au 29 juin 2025 au Muséum de Toulouse. Huit espèces méconnues du Cénozoïque seront à découvrir à travers trois squelettes à taille réelle et cinq sculptures 3D titanesques. Une exposition tout public, à découvrir en trois langues (français anglais, espagnol), produite par l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et enrichie par le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.



- ARTICLES
- INFOS
- PHOTOS
- INFOGRAPHIES

Une agence de presse au service de vos publications



agence-apei.com

